



Les zones d'éducation prioritaires (ZEP)

Étymologie/Définition/Histoire

Dès son arrivée au ministère de l'Éducation nationale, M. Savary chargea cinq spécialistes de conduire des missions destinées à réformer le système éducatif. Plusieurs rapports furent produits dont un proposant de renforcer l'action éducative dans les zones géographiques concentrant le plus de difficultés.

Sujet proposé

Les ZEP conçoivent l'éducation dans sa globalité et tiennent compte de l'origine sociale comme du contexte familial de l'élève. Quels sont les enjeux économiques, sociaux et politiques des ZEP ? Pour quels résultats ?

Problématique proposée

Nous allons voir dans un premier temps quels sont les enjeux des ZEP.

Le Ministère de l'Éducation nationale a mis en place en 1982 deux types d'indicateurs pour identifier ce qu'il appelle des « zones d'éducation prioritaires » (ZEP). Les premiers critères retenus sont d'ordres statistiques. Il s'agit du taux de préscolarisation, des retards en 5^e, du rapport entre le

nombre d'élèves de 3^e et le nombre d'élèves de 6^e, de l'importance des CPPN et des CPA, du nombre d'étrangers non francophones, du nombre de jeunes sortis du système éducatif sans aucun diplôme. Les seconds critères sont d'ordre socio-économique et culturel. L'administration mesure alors la situation des familles, le taux de chômage, la qualité de l'habitat, l'état des services collectifs, le niveau de formation de la population, etc.

C'est avant tout par souci de justice sociale que l'Éducation nationale a souhaité sortir les jeunes d'une spirale : un milieu social défavorisé (première désocialisation) qui conduit les enfants de ces zones à l'échec scolaire (seconde désocialisation) puis à une insertion professionnelle et sociale difficile. On a constaté que le taux de chômage varie selon les catégories sociales autrement dit la précarité s'hérite. D'après une enquête récente sur l'emploi de l'INSEE, le taux de chômage des ouvriers avoisine 11,5 % tandis que celui des cadres stagne à environ 4 %. Or, le diplôme devrait permettre à un fils d'ouvrier de devenir cadre ou de s'élever à une profession intellectuelle supérieure. En France, l'école peut permettre cette mobilité sociale. Plus de 14 % des non diplômés sont au chômage contre environ 6 % des titulaires d'un diplôme du cycle supérieur. Certes, le diplôme ne protège plus contre le chômage mais pour les diplômés du supérieur cette période de « galère » demeure transitoire. La qualification reste en définitive une bonne protection contre la précarité. Sur le plan politique, la réforme du système éducatif pourrait conduire à terme à une réforme de l'élite. La mobilité sociale devrait pouvoir hisser en haut de la hiérarchie du pouvoir (définition de l'élite selon Raymond Aron) des individus d'origine sociale diversifiée. Sur le plan économique enfin, une France intelligente aujourd'hui doit amener plus de richesses demain. Un chercheur par exemple permet à son pays d'inventer puis d'innover. Or, selon Schumpeter l'innovation conduit à la croissance économique.

Il est temps cependant de dresser le bilan de ces zones d'éducation prioritaires.

Pratiquement, les recteurs ont consulté les élus locaux, les conseillers régionaux, les chambres de commerce et de métier, les représentants de tous les ministères, les parents d'élèves, les chefs d'établissement et les enseignants. Ils ont ensuite pu définir les zones prioritaires. Les ZEP comprenaient

alors les écoles, collèges et LEP. Dans ces zones, tous les moyens scolaires ont été mis en œuvre (financiers, matériels, pédagogiques) mais aussi extrascolaires auprès des parents (alphabétisation, promotion sociale, initiation professionnelle) pour aider *in fine* les enfants à mieux réussir leur parcours. Depuis la rentrée 1982, un ensemble de projets cohérents, réapproprié par tous les acteurs, entoure les jeunes pour les suivre dans leur scolarité. En 1989, les ZEP ont été redéfinies et les liens entre le ministère de l'Éducation nationale, les collectivités locales ainsi que les partenaires ont été renforcés. Ces mesures démontrent la continuité du projet. Les projets éducatifs retenus font désormais l'objet d'un contrat, d'une durée de 3 ans, entre toutes les parties prenantes. Actuellement, la France compte 554 ZEP.

Les ZEP apparaissent comme un projet global dans la mesure où la collectivité locale concernée (commune pour les écoles, département pour les collèges et région pour les lycées) prend en charge les actions prévues. Cette nouvelle approche éducative amène désormais près de 80 % d'une classe d'âge au bac, faisant reculer l'échec scolaire. La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a fixé pour objectif d'amener tous les élèves au moins au niveau de la 3^e (BEP, CAP). Des dispositifs ont été mis en place pour les élèves en difficulté. Ainsi, dans les collèges choisis par l'IA-DSDEN (inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale), des classes à effectif réduit d'aide et de soutien regroupent 15 à 20 élèves et mobilisent 5 à 6 enseignants volontaires et expérimentés.

Conclusion

Régis Debray dans Contretemps souligne la différence entre la démocratie (américaine) et la République (française). Tandis que la démocratie mettra toujours en avant les différences communautaires, notre République est « transcommunautaire ». L'École y joue un rôle central. Aujourd'hui en France, 60 000 élèves quittent encore l'école sans diplôme avec toutes les incertitudes professionnelles que cela entraîne pour le jeune. Le système éducatif doit poursuivre ses efforts en ce sens. La formation des élites aussi se réforme et l'Institut d'Études Politiques de Paris admet désormais sur dossier certains étudiants issus de ZEP. Peut-être faudrait-il aussi réformer

les méthodes pédagogiques, trop théoriques et prendre pour exemple l'école fondée par Georges Charpak, « la Main à la pâte ».

Bibliographie : F. HUSSAIN-HASSO, Prof dans une ZEP ordinaire, Éditions Serpents à Plumes 2006 ; Jean-Michel JARVIS ZEP, Éditions du cercle, 2005.

Sujets voisins et leurs problématiques

« Est-il juste de dire que le système éducatif français a échoué ? »

Le système éducatif français, à travers les diverses lois qui le régissent, se soumet à de multiples exigences comme celles de transmettre les savoirs, rétablir la justice sociale, donner à chacun la capacité de s'insérer et de se situer dans la société, s'impliquer dans la vie économique locale. Face au chômage des jeunes diplômés, il est aisé de suggérer que le système éducatif français a échoué. N'impute-t-on pas à tort à l'Éducation nationale un phénomène de société qui la dépasse ? Ne réduit-on pas trop vite les missions de l'enseignement à celui de la formation des travailleurs ?

« La France est-elle en train de brader ses diplômes ? »

Ce sont des raisons sociales tout à fait louables qui ont manifestement causé l'abaissement du niveau de l'enseignement du primaire jusqu'au supérieur. En effet, l'objectif visant à atteindre quatre-vingts pour cent de bacheliers et à diminuer le nombre d'enfants quittant l'école sans diplôme a été atteint. Il s'agit d'une avancée démocratique mais, pour certains, il s'agit également d'un recul pédagogique. Le système éducatif français essaie d'allier l'exigence de justice sociale avec celle de la qualité de l'enseignement. La France n'est-elle pas en train de niveler son enseignement par le bas ?



Citations utiles

« *L'intégration c'est l'exact inverse de l'exclusion.* » Claude Allègre, extrait d'un discours au colloque sur l'école au XXI^e siècle, janvier 1999.

« *Celui qui ouvre la porte d'une école ferme celle d'une prison.* » Victor Hugo.

« *De l'éducation de son peuple dépend le destin d'un pays.* » Benjamin Disraeli.

« *Nous devons penser l'éducation comme un moyen de développer nos plus grandes capacités.* » J.-F. Kennedy.

« *Étudie, non pour savoir plus, mais pour savoir mieux.* » Sénèque.